

Morgan ALABEURTHE
Commissaire aux Comptes

Mathieu METREAU
Commissaire aux Comptes

4 Allée de la Providence
86000 POITIERS
tél : 05 49 01 62 60

www.cogep.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



MONIN FOUNDATION
5, rue Ferdinand Lesseps
18000 BOURGES

MONIN FOUNDATION
Fonds de dotation

5, rue Ferdinand Lesseps
18000 BOURGES

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation MONIN FOUNDATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes pour la période du 1^{ER} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur l'appréciation de la valorisation des participations financières inscrites à l'actif, et des informations données dans l'annexe aux comptes annuels sur ces points particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêté dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

A decorative horizontal bar at the bottom of the page, composed of several colored segments: blue, yellow, pink, blue, orange, yellow, blue, purple, blue, light blue, purple, red, pink, and yellow.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Doulchard

Le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

COGEP AUDIT

Représenté par

Morgan ALABEURTHE

Commissaire aux Comptes Associé

MONIN FOUNDATION

FONDS DE DOTATION

5 rue Ferdinand de Lesseps
18000 BOURGES

Comptes annuels 2025

Sommaire	
Rubrique	Page
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Variation des capitaux propres	5
Filiales et participations	5
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	8
Créances et dettes	9
Faits caractéristiques de l'exercice	10

1/ Bilan actif

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et deprecations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de developpement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procedes, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	742 712,22		742 712,22	
Terrains	742 712,22		742 712,22	
Constructions				
Installations techniques, materiel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destines à être cédés				
Immobilisations financieres	158 503 455,37		158 503 455,37	
Participations et Creances rattachees	158 503 455,37		158 503 455,37	
Autres titres immobilises				
Prêts				
Autres				
Total I	159 246 167,59	-	159 246 167,59	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Creances				
Creances clients, usagers et comptes rattachées				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de tresorerie				
Disponibilités	13 779,50		13 779,50	
Charges constatées d'apoc;avance				
Total II	13 779,50	-	13 779,50	-
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+ II + III + IV + V)	159 259 947,09	-	159 259 947,09	-

2/ Bilan Passif

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise	158 518 455,37	
Fonds propres statutaires	15 000,00	
Fonds propres complémentaires	158 503 455,37	
Fonds propres avec droit de reprise	-	
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Reserves		
Reserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excedent ou deficit de l'exercice	643 817,72	
Situation nette (sous total)	159 162 273,09	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	159 162 273,09	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES	97 674,00	
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	95 174,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 500,00	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	97 674,00	
Ecarts de conversion Passif (V)		

3/ Compte de Résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	110 000,00	
Ressources ilées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	5 000,00	
Total I	115 000,00	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 500,00	
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux deprecations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	2 500,00	
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	112 500,00	
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation	626 491,72	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, deprecations et transferts de charge		
Differences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	626 491,72	
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux deprecations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Differences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	626 491,72	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	738 991,72	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, deprecations et transferts de charges		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux deprecations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	95 174,00	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	95 174,00	
Total des produits (I + III + V)		
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		
EXCEDENT OU DEFICIT	643 817,72	
CONTRIBUTIONS VOL ONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Benevolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

4/ Variation des capitaux Propres.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	-		158 628 455,37	- 110 000,00	158 518 455,37
Fonds propres avec droit de reprise	-				
Ecart de réévaluation	-				
Reserves	-				
Report a nouveau	-				
Excedent ou deficit de l'exercice	-				
Situation nette	-	-	158 628 455,37	- 110 000,00	158 518 455,37
Fonds propres consommables	-				
Subventions d'investissement	-				
Provisions réglementées	-				
TOTAL	-		158 628 455,37	- 110 000,00	158 518 455,37

5/ Filiales et Participations

Désignation sociale	Forme sociale	N°siren	Adresse	Taux de détention
Groupe Monin	SAS	403544497	5 rue Ferdinand de Lesseps 18000 Bourges	33%

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Monin Foundation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 159 259 947.09 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un résultat de 643 817.72 euros. L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 09/12/2024 (date de la signature des statuts) au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements (néant)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

NB : Le terrain est non amortissable car le bois n'est pas destiné à être coupés et vendus

Actif immobilisé

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

(en €)	01.01.25	(+)	(-)	31.12.25
Logiciels				
Fonds de commerce				
Marques				
Total brut	-	-	-	-
Amort. & prov.				-
Total net	-	-	-	-

Immobilisations corporelles

(en €)	01.01.2025	(+)	(-)	31.12.2025
Terrains		742 712		742 712
Constructions				-
Installations techniques				-
Autres immob. Corp.				-
Immob. En cours				
Total brut	-	742 712	-	742 712
Amort. & prov.				-
Total net	-	742 712	-	742 712

Le terrain est non amortissable car le bois n'est pas destiné à être coupés et vendus

Immobilisations financières

(en €)	01.01.2025	(+)	(-)	31.12.2025
Participations et créances rattachées		158 503 455		158 503 455
Autres titres immobilisés				-
Prêts				-
Autres				-
Total brut	-	158 503 455	-	158 503 455
Amort. & prov.				-
Total net	-	158 503 455	-	158 503 455

Stocks (néant)

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes			
Etat et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance			
	-	-	-

Dettes

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés				
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	95 174	95 174		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 500	2 500		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
	97 674	97 674	-	-

Charges à payer

*** fournisseurs, factures non parvenue

2 500

Faits caractéristiques :

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable.

Le fonds de Dotation a été créé le 9 décembre 2024, par la réunion du Conseil d'Administration constitutif, avec parution au Journal officiel le 24 décembre 2024.

L'exercice clos le 31 décembre 2025 est le premier exercice.

Ce premier exercice du Fonds a débuté au jour de la publication de sa création au Journal officiel, soit le 24 décembre 2024 et a pris fin le 31 décembre 2025. Ce premier exercice présente ainsi une durée exceptionnelle d'un peu plus de 12 mois.

Pour les exercices suivants, il commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année, pour une durée de 12 mois.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025, le fonds a reçu :

- De la part de son fondateur Olivier Monin, sa dotation initiale d'un montant de 15 000 € en numéraire ;
- Une dotation complémentaire de son fondateur, avec clause d'inaliénabilité, constituée de titre de la SAS Groupe Monin, d'une valeur de 158.503.455,37 euros, affectée à la dotation consommable ;
- Un don en numéraire de 110 000 euros versé par la société Georges Monin SAS.

En vue de préparer ses actions opérationnelles à caractère environnemental, le fonds a acquis une forêt par acte notarié du 23 septembre 2025.

Cette forêt est située dans le Cher, sur les communes de Corquoy (18190), Lapan (18340) et Lunery (18400).

L'acquisition a été réalisée moyennant le prix de 690.000 euros ; hors frais. Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la prospérité de la biodiversité. C'est un premier pas, une première action vers la protection et régénération d'écosystèmes riches et diversifiés.

L'exercice clos le 31/12/2025 présente ainsi un excédent après impôt de 643 818 €.
